


Raison sociale _____
 Nom _____ Prénom _____
 Si mineur, représentant légal (nom, prénom, date de naissance) _____

 Adresse _____
 CP _____ Ville _____ Pays _____
 Date de naissance _____ Nationalité _____
 E-mail _____ Tél _____
 Nom de l'école _____ Code AFKite _____


Vos garanties choisies

Assurances

Primes annuelles	Responsabilité Civile	IA ⁽¹⁾ : 16 000 € + IJ ⁽¹⁾ : 35€/jr	Assistance Rapatriement	RC emport	IA passager	Cotisation AFKite	 TOTAL N°1
Moniteur	<input checked="" type="checkbox"/> 78 €	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 4 €	<input type="checkbox"/> 27 €	<input type="checkbox"/> 30 €	<input checked="" type="checkbox"/> 18 €	€
Pratiquant	<input checked="" type="checkbox"/> 6 €	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 4 €	<input type="checkbox"/> 27 €		<input checked="" type="checkbox"/> 18 €	€
Pratiquant mineur	<input checked="" type="checkbox"/> 6 €	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 4 €			<input checked="" type="checkbox"/> 14 €	€
Elève	<input checked="" type="checkbox"/> 4 €	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 4 €			<input checked="" type="checkbox"/> 14 €	€

⁽¹⁾ Individuelle Accident + Indemnités journalières

Vos options choisies

IJ complémentaire 50 € / jour	<input type="checkbox"/> 170 €	<input type="checkbox"/> 170 €
IA complémentaire à l'IA de base 30 € par tranche de 16 000 €	Capital souhaité : 16 000 € x _____ Prime : 30 € x _____	<input type="checkbox"/> _____ €
 TOTAL N°2		
Participation facultative aux sites de pratique		<input type="checkbox"/> 2 €

Déclaration de bénéficiaires ⁽²⁾

Choisissez une des deux options.

Mon conjoint, à défaut mes enfants nés ou à naître vivants ou représentés, à défaut mes parents, à défaut mes héritiers légaux.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

 TOTAL _____ €

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Verspieren

Vous pouvez également régler par CB sur le site web, dans la rubrique "AFKite"

⁽²⁾ en cas de décès obligatoire pour la souscription à l'IA.

Date d'effet

____/____/____

Contrat annuel en tacite reconduction, de date à date

Date ____/____/____

Signature du demandeur :
(du représentant légal si mineur)

www.aviation.verspieren.com
mgrillon@verspieren.com
01 49 64 13 08

 **VERSPIEREN**
COURTIER EN ASSURANCES

NOTICE D'INFORMATIONS

Contrat souscrit par VERSPIEREN auprès d'AXA Corporate Solutions Assurance et de Mondial Assistance.

ACTIVITES GARANTIES

La pratique de loisir et/ou de compétition, l'enseignement, l'encadrement du kite dans l'ensemble de ses disciplines (Kitesurf, Snow Kite, Catakite, kite sur terre, cerf volant) et toutes autres activités agréées par l'AFKite avec la mise en œuvre des moyens nécessaires (dont treuil, simulateur, remorquage).

Sont également couvertes les activités annexes ou connexes et notamment récréatives, sportives, éducatives, entraînements au sol ou en vol ainsi que l'animation, l'encadrement ou l'enseignement d'une activité de kite.

LIMITES GEOGRAPHIQUES

MONDE ENTIER, à l'exclusion des pays sous embargo par la France et/ou les Nations Unies et des Etats Unis d'Amérique et du Canada pour les activités professionnelles.

ASSURES

Sont garantis sans distinction quel que soit leur nationalité et/ou leur pays de résidence, sous réserve des limites géographiques du contrat le souscripteur membre de l'AFKite et plus généralement l'ensemble des personnes physiques qui le représentent ou agissent pour son compte. Un certificat d'aptitude médicale devra être délivré pour tous les pratiquants de plus de 59 ans à la date de la 1ère souscription. Ce certificat restera valable 2 ans.

GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE (RC) : La présente garantie couvre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber aux Assurés du fait de dommages corporels et/ou matériels causés à des Tiers, à l'occasion d'accidents survenus lors des activités exercées dans le cadre de l'agrément de l'AFKite.

La garantie est acquise par accident, dommages corporels et matériels confondus, y compris pour l'utilisation d'un bateau ou d'un buggy ou tous supports de pratique, à concurrence d'un montant de 1.500.000 euros, qui constitue la limite maximum de garantie par sinistre.

RC EMPORT DE PASSAGERS (RC Emport) : Les pratiquants du kite agréés par l'AFKite, professionnels ou non, doivent souscrire l'extension RC emport de passager en Catakite ou en buggy-kite : cette extension couvre en responsabilité civile les dommages corporels et/ou matériels que le pratiquant pourrait causer à des tiers ou à ses passagers en cas d'accident.

INDIVIDUELLE ACCIDENT (IA) : La présente garantie a pour objet de garantir aux assurés dans les conditions définies ci-dessous, le paiement des capitaux et indemnités prévus ci-après, en cas de dommage corporel subi lors d'un accident survenu au cours de leur activité.

INDEMNITES JOURNALIERES (IJ) : a pour objet de couvrir les frais de l'Adhérent, en cas d'arrêt de travail consécutif à un sinistre garanti.

FRAIS DE RECHERCHE : Cette garantie a pour objet de garantir, à concurrence de 7.500 EUROS par sinistre, le remboursement des frais consécutifs aux opérations de repérage de l'assuré accidenté, à la condition que ces frais résultent d'opérations effectuées par des organisations de secours

publiques ou privées pour rechercher l'assuré en un lieu dépourvu de moyens de secours autres que ceux apportés par les sauveteurs.

TABLEAU DE GARANTIE IA

DECES	16.000 €
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE OU TOTALE	Plafond de 16.000 € Franchise 10%
FRAIS MEDICAUX ET PHARMACEUTIQUES	Plafond de 2.500 € après intervention de la SS
INDEMNITES JOURNALIERES	Forfait de 35 €/jours dans la limite de 300 Jours Franchise 15 jours
FRAIS DE RECHERCHE	Plafond de 7500 €
FRAIS DE THERAPIE SPORTIVE	Plafond de 3500 €

ASSISTANCE RAPATRIEMENT (AR) : en cas d'atteinte corporelle grave, rapatriement médical vers un centre hospitalier ou rapatriement du corps ou des cendres du lieu du décès jusqu'au lieu d'inhumation.

INDIVIDUELLE ACCIDENT PASSAGERS (IA Passagers) : Cette garantie couvre l'ensemble des passagers transportés lors de la pratique du Catakite ou du Buggy kite lorsque la garantie spécifique IA Passager a été souscrite par le moniteur agréé emport de passagers et adhèrent à l'AFK. Les montants de garantie sont identiques à l'Individuelle Accident souscrite par les pratiquants pour leur propre compte à l'exception des indemnités journalières non incluses pour les passagers.

INDEMNITES JOURNALIERES COMPLEMENTAIRES (IJ Complémentaire) : Cette option est un complément à la garantie Indemnités Journalières incluse au sein de l'Individuelle Accident de base permettant au pratiquant de bénéficier d'une indemnité journalière supplémentaire de 50€, Soit 85€/jours.

INDIVIDUELLE ACCIDENT COMPLEMENTAIRES (IA Complémentaire) : Cette option est un complément à la garantie Individuelle Accident de base. Le capital souscrit viendra s'ajouter au capital de base (16000 €).

Capital	Prime annuelle	Capital	Prime annuelle
16 000 €	30 €	96 000 €	180 €
32 000 €	60 €	112 000 €	210 €
48 000 €	90 €	128 000 €	240 €
64 000 €	120 €	144 000 €	270 €
80 000 €	150 €	160 000 €	300 €



10 rue de la Bouvine
34160 St-Drezery



8 avenue du Stade de France
93210 La Plaine St-Denis
Tél. : 01 49 64 13 08
mgrillon@verspieren.com